

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 JUIN 2017 A 18H30

Convocations : 15 juin 2017

Affichage : 15 juin 2017

Présents : Joëlle CHAMPETIER, Bernard PANTEL, Nicole AJASSE, Georges WILLAIN, Eric CHAROUSSET, Hugues FALGARI, Sylviane FOURNIS, Jany FRACH, Guy PASCAL, Christophe SERRE.

Absents : Denis FRACH , Isabelle PERETTI, Pierre ROUSSOTTE

Procuration : Pierre ROUSSOTTE pour Sylviane FOURNIS.

Lecture du compte rendu de la séance précédente et accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

REFORME PEILLON RYTHMES SCOLAIRES ANNEE 2017 2018 2017/06/033

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la « réforme PEILLON » instaurée par le nouveau gouvernement permettant l'élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques mise en place par décret du 24 janvier 2013 il serait souhaitable que la commune de VERFEUIL puisse revenir à la semaine des 4 jours,

Le Conseil Municipal

Vu que l'équipe enseignante et le conseil d'école sont favorables pour revenir à la semaine des 4 jours

ACCEPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés les changements d'horaires.

A la rentrée de septembre 2017 les 24 heures d'enseignement hebdomadaire des élèves de l'école publique les Olivettes seront répartis sur huit demi-journées soit 4 jours comme suit :

Lundi : 9h-12h et 13h30- 16h30

Mardi : 9h-12h et 13h30- 16h30

Jeudi : 9h-12h et 13h30- 16h30

Vendredi : 9h-12h et 13h30- 16h30

Il n'y aura plus de cours le mercredi matin, la pause méridienne sera maintenue de 12h à 13h30.

La garderie fonctionnera les jours d'école le matin de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30.

Ces horaires ont été adoptés lors du conseil d'école le lundi 19 juin 2017 et une demande sera transmise au Représentant Départemental de l'éducation Nationale.

MAITRISE D'OUVRAGE TELEPHONIE MOBILE 2017/06/034

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que notre commune a été reconnue zone blanche en centre bourg pour la téléphonie mobile au terme d'un arrêté ministériel en date du 8 février 2016 ou directement par les opérateurs de téléphonie mobile.

Le Département du Gard propose de prendre la maitrise d'ouvrage et d'assurer le financement de la réalisation des pylônes.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés de donner son ACCORD pour que le Département du Gard prenne en charge la Maitrise d'Ouvrage et le financement de la réalisation des pylônes VU que nous sommes une petite commune disposant de peu de moyens techniques et financiers.

LIQUIDATION ET REPARTITION DES COMPTES DU SIVOM 2017/06/035

Madame Le maire donne lecture de la délibération du SIVOM des cantons de Pont saint Esprit en date du 06 avril 2017 relative à la liquidation et à la répartition des comptes de ce syndicat.

Il a été adopté par le conseil syndical que les comptes d'immobilisation (actif et passif) du SIVOM soient répartis par commune selon la clé de répartition des travaux réalisés par la commune.

Compte 2175	
Mise à dipo.	805 766.59€
Compte 2151	
Voirie	613 506.10€
Compte 2117	
DFCI	2 794.98€
TOTAL	1 422 067 .67€

REPRISE BOULANGERIE 2017/06/036

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. Roger ROCHIER boulanger de la commune prend sa retraite au 30 juin 2017 et que le bail qu'il avait avec la commune devient caduque.

La commune après avoir lancé une recherche pour un futur repreneur a eu plusieurs contacts et le choix a été arrêté pour M. SILVA Patrice artisan Boulanger Pâtissier qui semblait le plus apte à reprendre rapidement le commerce.

Un bail devra être signé entre les deux parties mais afin de ne pas priver la population de VERFEUIL de ce commerce qui est très important pour la vie locale,

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gratuitement pendant le temps des démarches administratives, maximum deux mois, le local boulangerie multiservice à Monsieur Patrice SILVA.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

FONDS DE CONCOURS 2017 2017/06/037

Madame le maire expose au conseil qu'il serait nécessaire de demander les fonds de concours pour l'achat de 3 ordinateurs à l'école primaire.

Pour 9 contre 0 Abstention 2

QUESTIONS DIVERSES

Madame Le Maire informe le conseil que la maison de l'eau propose 1000€ pour mettre aux normes l'assainissement non collectif. Les personnes qui

L'actif mis à disposition par les communes (compte 2175) sera restitué aux communes. Cette dissolution comptable se traduira par des opérations d'ordre non budgétaire enregistrées par le comptable au vu du tableau annexé à la présente délibération.

De plus il est précisé qu'afin de faciliter la liquidation les dépenses pour lesquelles des factures parviendront après l'arrêté de dissolution, seront réglées par la commune de GOUDARGUES et seront remboursées par chaque commune, chacune pour sa part, par application de la clé de répartition du nombre d'habitant (source INSEE).

Les résultats cumulés (résultat de clôture) au jour de la dissolution du SIVOM qui figureront au dernier compte de gestion d'activité du receveur, seront répartis entre les collectivités membres à la section d'investissement et la section de fonctionnement selon la clé de répartition du « nombre d'habitant par commune ».

Chaque Commune membre doit délibérer sur cette liquidation.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'APPROUVER que la répartition comptable, par commune, des comptes d'immobilisation (actif et passif) du SIVOM, se fasse d'après la clé de répartition des travaux réalisés par commune.
- L'ACTIF mis à disposition par les communes (compte 2175) sera restitué aux communes.
- CETTE DISSOLUTION comptable se traduira par des opérations non budgétaires enregistrées par le comptable au vu du tableau annexé à la présente délibération.
- D'APPROUVER que les dépenses des factures qui parviendront après l'arrêté de dissolution seront réglées par la commune de GOUDARGUES et seront remboursées par chaque commune, chacune sa part, par application de la clé de répartition du nombre d'habitant (source INSEE).
- D'APPROUVER que les comptes de résultat de clôture du syndicat dissout, du dernier compte de gestion d'activité soient répartis entre les collectivités à la section d'investissement et de fonctionnement selon la clé de répartition du nombre d'habitant par commune (source INSEE)

Pour Information commune de VERFEUIL

peuvent être intéressées par cette offre doivent en faire la demande à la maison de l'eau.

Cette information sera diffusée sur le site internet de la commune.

Il y aura la réunion annuelle sur le site de la carrière le 06 juillet 2017 à 9 heures.

M. MERCADIER a donné les cartes pour le carottage.

Bernard et Georgy doivent faire le point avec l'ONF et M. MERCADIER avec un plan plus détaillé.

Les employés ont commencés horaires d'été de 6h à 13h.

Madame le Maire informe le conseil que nous avons reçu l'arrêté préfectoral pour la sécheresse à compter du 14.juin 2017.

Vu les problèmes d'eau sur la commune il est décidé que la commune prendra un arrêté pour compléter l'arrêté préfectoral.

INTERDIT d'arroser les pelouses, de laver les voitures et de remplir les piscines.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H15.

A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in three rows. The top row contains three signatures, with the middle one being a simple horizontal line and the others more stylized. The middle row contains three signatures, including one that clearly reads 'Georgy'. The bottom row contains two signatures, one of which clearly reads 'M. Mercadier'.